

**RESOLUTION ADOPTÉE SUR LE RAPPORT
DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES POUVOIRS**

**1498 (XV). Pouvoirs des représentants de la République du Congo
(Léopoldville)**

L'Assemblée générale

Accepte les pouvoirs des représentants de la République du Congo (Léopoldville) délivrés par le Chef de l'Etat et communiqués par lui au Président de l'Assemblée générale dans une lettre en date du 8 novembre 1960¹.

*924ème séance plénière,
22 novembre 1960.*

¹ A/CR/L.3/Rev.1, sect. 1.